



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 21 AVRIL 2021

Présidence

M. Boris Fringeli, Syndic et Président, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et remercie les participants de leur présence en ces circonstances particulières.

En raison de la pandémie, et afin d'assurer la traçabilité des personnes, il invite les citoyennes et citoyens qui ne l'auraient pas fait, à s'inscrire sur la liste de présence qui sera ultérieurement détruite.

Convocation

Il rappelle le mode de convocation : par insertion dans la feuille officielle no 14 du 9 avril 2021, avis aux piliers publics dans les villages et convocation tous ménages par le biais du bulletin communal.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont :

- les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune,
- les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Participants

57, dont une personne ne bénéficiant pas du droit de vote, soit 56 votants.

Scrutateurs

Sont nommés scrutatrices et scrutateurs :

Mme Corine Sigrist, MM. Bruno Ferreira et Aurélien Gurtner

Excusés

Se sont excusés :

Mme et M. Françoise et Claude Alain Dutoit, Mmes Laura Barthe, Christelle Rey, MM. Jean Despontin, Pascal et Martin Sauterel

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2.12.2020
2. Comptes 2020
 - 2.1. compte de fonctionnement
 - 2.2. compte des investissements
 - 2.3. rapport de la commission financière
 - 2.4. approbation des comptes

3. **Mode de convocation des assemblées communales, 2021 – 2026**
4. **Nomination de la commission financière, 2021 – 2026**
5. **Nomination de la commission d'urbanisme, 2021 – 2026**
6. **Nomination de la commission de naturalisation, 2021 – 2026**
7. **Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à la vente de parcelles à bâtir, 2021 – 2026**
8. **Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières jusqu'à Fr. 80'000.00, 2021 - 2026**
9. **Divers**

Aucune remarque n'étant formulée quant au contenu de l'ordre du jour, M. Fringeli déclare l'assemblée apte à délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2020

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2020 n'est pas lu, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site communal.

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote

Les citoyennes et citoyens présents approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2020 par 55 oui et 1 abstention.

M. Fringeli remercie l'assemblée ainsi que la rédactrice Mme Marie-Noëlle Beaud.

2. Comptes 2020

M. Fringeli, Syndic, responsable des finances, poursuit avec la lecture des comptes 2020 qui sont simultanément présentés à l'écran. Il rappelle qu'il reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

2.1 Comptes de fonctionnement

0. Administration

Charges : Fr. 542'506.55
Produits : Fr. 19'991.91

Aucune question n'est soulevée.

1. Ordre public

Charges : Fr. 158'340.73
Produits : Fr. 69'723.34

Il est précisé que les charges du chapitre 14 « police du feu » sont plus élevées que le budget en raison des frais liés aux interventions lors des sinistres.

2. Enseignement et formation

Charges : Fr. 1'807'759.99
Produits : Fr. 92'080.25

M. Fringeli signale que ce chapitre est conforme au budget.

3. Culture et Loisirs

Charges : Fr. 130'307.10
Produits : Fr. 2'364.00

Il n'y a aucun commentaire à propos de ce chapitre.

4. Santé

Charges : Fr. 556'012.15
Produits : Fr. 2'074.83

- Concernant le poste « hôpitaux » M. Maurice Rime souhaite savoir si le déficit de l'HFR sera reporté sur les communes.
- M. Fringeli lui répond qu'il n'y aura pas d'incidence pour les communes car le Canton a repris les hôpitaux.

5. Affaires sociales

Charges : Fr. 699'742.05
Produits : Fr. 5'219.00

Il n'y a pas de remarque au sujet de ce chapitre.

6. Transports et communications

Charges : Fr. 822'341.54
Produits : Fr. 938.00

M. Fringeli relève qu'au poste 62 « routes communales et génie-civil » les dépenses sont nettement supérieures au budget. Cela s'explique par la constitution d'une réserve de Fr. 100'000.00 pour l'entretien des routes. Il relève que ces dernières années les travaux d'entretien et de rénovation n'ont pas été nombreux.

7. Protection aménagement de l'environnement

Charges : Fr. 1'219'748.69
Produits : Fr. 1'054'590.90

- Il est rappelé à l'assemblée que les chapitres 70 « eau » et 71 « épuration » doivent s'équilibrer et qu'en fonction des résultats on prélève ou on verse à la réserve.

Pour 2020, Fr. 95'075.00 ont été versés à la réserve eau et Fr. 60'111.00 à la réserve épuration.

- Au sujet de l'élimination des déchets, il est précisé que le taux de couverture correspond à 75.60 %, ce qui est dans les normes
- Au poste cimetière, les frais supplémentaires concernant l'entretien se rapportent à la pose des jardins des souvenirs dans les 4 cimetières.
- Les travaux relatifs à la correction des eaux et à l'endiguement n'ont que partiellement été réalisés et sont reportés.
- Les produits du compte 79 « aménagement du territoire » proviennent des autorisations de construire et des contrôles constructions.

8. Economie

Charges : Fr. 816'980.01
Produits : Fr. 695'096.17

- Sous la rubrique « agriculture », M. Yvan Fragnière observe qu'il n'y pas de recette.
- M. Fringeli l'informe que les travaux n'ont pas été réalisés et qu'il n'y par conséquent pas de rentrée de subvention.

9. Finances et impôts

Charges : Fr. 1'230'292.91
Produits : Fr. 6'044'565.60

- Au chapitre 9 « impôts » M. Fringeli mentionne les principales différences par rapport au budget :
 - Impôt sur le revenu : Fr. 2'770'617.55, soit Fr. 113'617.00 en plus
 - Impôt sur le bénéfice : Fr. 201'005.70, soit Fr. 168'460.00 en plus
 - Impôt sur les mutations : Fr. 166'194.35, soit Fr. 66'194.00 en plus
- Concernant les immeubles du patrimoine financier, il fait savoir qu'une réserve de Fr. 210'00.00 a été constituée en vue d'installer des systèmes de chauffage plus écologique dans les immeubles communaux. En exemple, il cite le chauffage à mazout du bâtiment de l'administration communale qui a plus de 30 ans.

En réponse à M. Maurice Rime, M. Fringeli informe que les communes peuvent aussi bénéficier de l'aide prévue dans le programme « bâtiments Fribourg ».

Il informe aussi que le loyer de l'auberge de l'Ange n'a été réduit que lors du 1^{er} confinement et qu'il est pris en charge par l'assurance des locataires durant le 2^e confinement. La perte pour la commune est donc limitée, et les loyers ont été dûment encaissés.

Résultat du compte de fonctionnement

Total des charges	Fr. 7'984'031.72
Total des produits	<u>Fr. 7'986'644.00</u>
Résultat positif	<u>Fr. 2'612.28</u>

après la création de réserves :

- Fr. 100'000.00 pour l'entretien des routes et
- Fr. 210'000.00 pour l'entretien des bâtiments.

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Récapitulation				Fonctionnement	
No	Titre	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	534'961.15	7'276.90	542'066.00	7'650.00	542'506.55	19'991.91
1	Ordre public	149'802.78	64'973.50	137'880.68	60'751.50	158'340.73	69'723.34
2	Enseignement & formation	1'891'430.29	97'081.75	1'820'835.95	93'339.00	1'807'759.99	92'080.25
3	Culture et loisirs	139'232.09	2'490.00	142'014.45	4'600.00	130'307.10	2'364.00
4	Santé	519'674.00	6'246.10	534'310.80	4'000.00	556'012.15	2'074.83
5	Affaires sociales	699'882.56	7'195.50	698'101.30	12'000.00	699'742.05	5'219.00
6	Transports & communic.	699'679.14	30'242.10	710'070.75	4'500.00	822'341.54	938.00
7	Protection aménag. envir.	1'217'912.05	1'009'656.00	1'471'005.00	1'198'800.00	1'219'748.69	1'054'590.90
8	Economie	1'397'728.15	1'194'470.91	841'390.00	721'418.00	816'980.01	695'096.17
9	Finances et impôts	1'860'200.34	6'691'183.00	971'556.70	5'676'198.05	1'230'292.91	6'044'565.60
	Total	9'110'502.55	9'110'815.76	7'869'231.63	7'783'256.55	7'984'031.72	7'986'644.00
		313.21			85'975.08	2'612.28	

2.2 Compte des investissements

1. Ordre public

- Police du feu
Charges : Fr. 31'522.15, part communale au véhicule pour le service du feu
- Militaire
Charges : Fr. 4'974.00, assainissement de la butte de tir à Neirivue

2. Enseignement et formation

- Construction et rénovation de bâtiment scolaire
Charges : Fr. 228'634.55, étude nouvelle école, part réalisée en 2020

7. Protection et aménagement de l'environnement

- Approvisionnement en eau
Charges : Fr. 337'925.55, travaux liés à l'adduction d'eau pour Le Buth, secteur Lessoc
Produits : Fr. 19'600.00, taxes de raccordement
- Protection des eaux
Produits : Fr. 37'507.65, taxes de raccordement

9. Finances et impôts

- Vente de terrain
Produits : Fr. 3'000.00

Résultat du compte des investissements

Total des charges Fr. 603'056.35
 Total des produits Fr. 60'107.65

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON				Récapitulation		Investissements	
No	Titre	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre public	127'039.90	-	173'547.00	80'000.00	36'496.15	-
2	Enseignement & formation	266'172.05	-	230'000.00	-	228'634.65	-
3	Culture et loisirs	-	-	-	-	-	-
6	Transports & communic.	365'500.00	-	-	-	-	-
7	Protection aménag. envir.	813'402.37	485'308.15	280'000.00	100'000.00	337'925.55	57'107.65
8	Economie	-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	3'000.00
	Total	1'572'114.32	485'308.15	683'547.00	180'000.00	603'056.35	60'107.65

2.3 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Robert Verschuur, Président de la Commission financière.

M. Verschuur donne lecture du rapport.

En date du 24 mars 2021, la Commission financière a examiné les comptes 2020 présentés par le responsable en charge des finances, M. Boris Fringeli et la caissière Mme Marie-Noëlle Beaud. Ces derniers ont apporté tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension.

Le budget a été respecté dans son ensemble, même si certains travaux prévus n'ont pas été engagés.

Elle félicite le Conseil communal et sa comptable pour la bonne tenue des comptes et propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2020 tels qu'ils ont été présentés.

M. Fringeli remercie la Commission financière pour son travail.

2.4 Approbation des comptes

Compte de fonctionnement

Total des charges	Fr. 7'984'031.72
Total des produits	Fr. 7'986'644.00
Résultat positif	Fr. 2'612.28

Vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, le compte de fonctionnement 2020 tel que présenté.

Compte des investissements

Total des charges	Fr. 603'056.35
Total des produits	Fr. 60'107.65

Vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, le compte des investissements 2020 tel que présenté.

A la demande de Mme Cristina Beaud, M. Fringeli donne le détail des réserves figurant au bilan et dont le total s'élève à Fr. 2'681'770.69.

M. Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance ainsi que Mme Marie-Noëlle Beaud pour l'excellente tenue des comptes.

3. Mode de convocation des assemblées communales, 2021 – 2026

M. Fringeli, Syndic, propose à l'assemblée communale de maintenir le système actuel de convocation, à savoir : par un avis dans la Feuille officielle, affichage aux piliers publics et convocation tous ménages par le biais du bulletin d'information.

Aucune autre proposition n'étant faite, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, le mode de convocation actuel comme mentionné ci-dessus.

4. Nomination de la Commission financière, 2021 – 2026

L'assemblée est informée que Mme Patricia Despontin, à Albeuve et M. Pierre-Alain Jordan, à Neirivue, ont souhaité mettre un terme à leur mandat. Les autres membres acceptent de poursuivre leur tâche.

M. Fringeli, Syndic, remercie chaleureusement Mme Despontin et M. Jordan pour leur travail au sein de cette commission et aussi pour le temps qu'ils ont consacré à la commune.

Pour les remplacer, le Conseil communal propose MM. Marc Beaud, à Albeuve, et Claude Gétaz à Neirivue. La Commission financière serait ainsi composée de :

- ✓ Mme Both – Romanens Valérie, à Lessoc,
- ✓ M. Beaud Marc, Albeuve
- ✓ M. Burnand Lionel, à Montbovon
- ✓ M. Gétaz Claude, Neirivue
- ✓ M. Verschuur Robert, à Neirivue

Aucune autre proposition n'étant formulée, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, la nomination des personnes précitées.

M. Fringeli remercie Mme Both, MM. Burnand et Verschuur d'avoir accepté de continuer ce mandat et souhaite la bienvenue aux nouveaux MM. Beaud et Gétaz.

5. Nomination de la Commission d'urbanisme, 2021 – 2026

M. Fringeli informe l'assemblée que Messieurs Jean-Pierre Galley, à Lessoc, Philippe Grangier, à Montbovon, et Marc Stauffer, à Lessoc, ont émis le vœu de quitter la commission.

Des sincères remerciements sont adressés à ces personnes pour tout le travail effectué et qui a été conséquent en raison de la révision du PAL et RCU.

Aussi, pour la nouvelle législature, la commission d'urbanisme serait composée de :

- ✓ M. Beaud Philippe, Albeuve
- ✓ M. Both Jean-Marc, Lessoc
- ✓ M. Ferreira Bruno, Neirivue
- ✓ M. Fringeli Boris, Les Sciernes d'Albeuve
- ✓ M. Pernet Patrice, Neirivue
- ✓ M. Privet Cédric, Montbovon
- ✓ M. Rey Joël, Montbovon

Aucun autre candidat n'étant proposé, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, la nomination des personnes précitées.

M. Fringeli remercie toutes ces personnes d'avoir accepté cette tâche.

6. **Nomination de la commission de naturalisation, 2021 – 2026**

L'assemblée est avisée que Mme Rita Beaud, à Albeuve, et M. Jean-Pierre Currat, à Lessoc, ont émis le souhait de quitter la commission.

M. Fringeli les remercie chaleureusement pour leur travail. Il présente la composition de la nouvelle commission :

- ✓ Mme Beaud Karine, Albeuve
- ✓ M. Both François, Lessoc
- ✓ M. Grangier Christian, Montbovon
- ✓ Mme Gurtner Dorothée, Les Sciernes d'Albeuve
- ✓ M. Marguet Claude, Neirivue

Vu qu'il n'y pas d'autre proposition, M. Fringeli propose à l'assemblée de passer au vote.

Vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, la nomination des personnes précitées.

Il remercie l'assemblée ainsi que les membres de cette commission d'avoir accepté ce mandat.

7. **Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à la vente de parcelles à bâtir, 2021 – 2026**

M. Fringeli rappelle que la délégation de compétence accordée au Conseil communal, par l'assemblée du 13 avril 2016, pour la vente de terrains, doit être renouvelée pour la nouvelle législature. Cette délégation dispense de convoquer une assemblée au moment de céder des biens.

La discussion est ouverte.

Mme Cristina Beaud souhaite savoir si un prix plancher a été fixé.

M. Fringeli l'informe que non et que cela peut varier en fonction du terrain et de sa situation.

Aucune autre question n'étant formulée, il est demandé à l'assemblée de se prononcer

Vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à la vente de parcelles à bâtir pour la période 2021 - 2026.

M. Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance.

8. **Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières jusqu'à Fr. 80'000.00, 2021 – 2026**

Tout comme le point précédant de l'ordre du jour, le Conseil communal propose de renouveler la délégation de compétence qui lui a été octroyée en avril 2016 pour procéder à des transactions immobilières jusqu'à Fr. 80'000.00.

Il est précisé que cette délégation est très rarement utilisée mais qu'elle permet de régler rapidement des cas sans devoir convoquer une assemblée communale.

Pour répondre à diverses questions, M. Fringeli explique que cette délégation de compétence peut être utilisée pour acquérir ou vendre quelques m² de terrain dans le cadre de la nouvelle mensuration. Par contre, elle ne serait pas valable pour la vente d'un chalet d'alpage, cette opération devrait être soumise à l'assemblée communale.

Vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité, à mains levées, l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des transactions immobilières jusqu'à Fr. 80'000.00, pour la période 2021 – 2026.

9. **Divers**

- M. Hugo Rey, Conseiller communal, renseigne l'assemblée sur la journée de la forêt prévue le samedi 5 juin 2021. Celle-ci sera consacrée aux changements climatiques, à la biodiversité et au bois énergie. Les inscriptions pourront se faire auprès de M. Eric Meier, forestier communal, et le programme détaillé de la journée sera consultable sur le site communal.
- M. Nicolas Haymoz, Conseiller communal, informe que le 4^e concours « la route des fleurs » se déroulera de juin à août 2021 dans les communes de Gruyères, Broc, Le Pâquier, Bas-Intyamon, Haut-Intyamon et Grandvillard. Il invite les citoyennes et citoyens à s'inscrire jusqu'au 31 mai 2021.
- Il avise aussi, qu'en collaboration avec le PNR, une action est prévue contre la plante envahissante, l'impaticente glanduleuse, le samedi 12 juin 2021, de 9.00 à 12.00 heures, à Montbovon. La participation se fera sur inscription.
- M. Boris Fringeli renseigne l'assemblée sur l'avancement de la révision du PAL. Il précise que celui-ci aurait dû être approuvé en mars de cette année. Toutefois, il y a encore un problème à résoudre concernant la question de l'ordre contigu dans le secteur Albeuve. Il avise qu'une séance - vision locale a d'ores et déjà été programmée avec les instances cantonales et l'urbaniste.
- M. Claude Marguet constate qu'il y a encore un signal « travaux » devant l'église à Neirivue. . D'autre part, il signale que la route du Crédzillon est passablement défoncée. Il souhaite aussi savoir qui entretient le passage Arc-en-ciel. Enfin, il remercie le Conseil communal pour l'aménagement du terrain devant son immeuble.
- M. Cédric Privet, Conseiller communal, suppose que le signal a été oublié lors des derniers travaux.
- M. Boris Fringeli explique que la route du Crédzillon sera rénovée lors de la construction de la nouvelle école et qu'une convention a été signée avec les TPF pour l'entretien du passage sous-voie.

- A propos des réserves constituées dans les comptes 2020 pour la rénovation des routes, M. François Both souhaite savoir quels sont les tronçons concernés.
- M. Fringeli précise que le nouveau Conseil communal effectuera un inventaire en vue de définir les priorités.
- En réponse à M. Fabrice Grandjean, au sujet du réaménagement des gares, M. Fringeli informe que celles d'Albeuve et Neirivue seront déplacées, que les quais à Lessoc et Allières seront rehaussés. Il rappelle que le moratoire est fixé au 31 décembre 2023.
- M. Michel Grangier se soucie du parcours que les enfants habitant La Tine doivent emprunter pour se rendre à l'école.
- M. Fringeli partage le souci de M. Grangier et constate qu'il s'agit d'un problème. Il avise que la solution d'un passage par Les Crêts doit être étudiée.
- La parole n'étant plus demandée, M. Fringeli adresse des remerciements pour son engagement à M. José Pythoud, qui a quitté sa fonction de Conseiller communal à la mi-mars, en accord avec la Préfecture, pour des raisons professionnelles. Actuellement, il étudie et travaille en France. Il lui souhaite le meilleur pour sa formation et bon vent.
- Il remercie aussi Mme Corine Sigrist et M. Bruno Ferreira, nouveaux Conseillers communaux, et leur souhaite la bienvenue.
- Avant de clore l'assemblée, il remercie les personnes présentes pour leur confiance et souhaite à toutes et à tous la meilleure santé possible, une bonne soirée et un bon retour.

L'assemblée est levée à 21.15 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La Secrétaire :
Marie-Noëlle Beaud

Le Syndic :
Boris Fringeli